

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication:

0 420 724 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **90402589.7**

(51) Int. Cl.⁵: **D02G 3/04**

(22) Date de dépôt: **19.09.90**

(30) Priorité: **27.09.89 FR 8912638**

(43) Date de publication de la demande:
03.04.91 Bulletin 91/14

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **SARL MARJOLAINE**
La Croix Piguel, St-Martin Sur Oust
F-56200 La Gacilly(FR)

(72) Inventeur: **Seillon, Jean-Marie**
"La Croix Piguel"
F-56200 St Martin sur Oust(FR)

(74) Mandataire: **Kügele, Bernhard**
NOVAPAT FRANCE 63 bis, boulevard
Bessières
F-75017 Paris(FR)

(54) **Fibre textile composite à base de poils de lapin angora, pour vêtements et sous-vêtements.**

(57) La présente invention concerne un fil constitué par un cardage de chlorofibres, de fibres acryliques et de fibres de laine angora non jarreux.

Le fil ainsi réalisé présente de grandes qualités de douceur et de chaleur.

Application : Fabrication de vêtements et de sous-vêtements.

EP 0 420 724 A1

FIBRE TEXTILE COMPOSITE À BASE DE POILS DE LAPIN ANGORA, POUR VETEMENTS ET SOUS-VETEMENTS.

La présente invention concerne un fil comportant des poils de lapin angora, destiné en particulier à la fabrication de vêtements et de sous-vêtements.

On connaît bien entendu dans l'état de la technique des fils comportant de la laine angora. Ces fils sont en particulier destinés à la bonneterie, au tricotage ou au tissage. Compte tenu du prix élevé de la laine angora, les articles ainsi réalisés sont extrêmement onéreux. Par ailleurs, la présence de jarres, et les propriétés électrostatiques des poils angora ainsi que la surface lisse des fibres rend difficile le filage de cette matière en fils fins par des procédés industriels. En conséquence, le poids des pièces obtenues est élevé et entraîne des prix de revient importants.

L'objet de la présente invention est de remédier à ces inconvénients en proposant un fil alliant la chaleur et la douceur, et dont le prix de revient est inférieur aux fibres à base d'angora connues dans l'état de l'art.

La présente invention concerne plus particulièrement des fils constitués par un cardage de chlorofibres en particulier de PVC, de fibres acryliques et de fibres de laine angora. La proportion des fibres acryliques est avantageusement comprise entre 20 et 60 %, de préférence 40 %.

La proportion des chlorofibres en particulier de PVC est avantageusement comprise entre 20 et 60 %, de préférence 40 %.

La proportion de fibres de laine angora est avantageusement comprise entre 10 et 30 %, de préférence 20 %.

Le coefficient de torsion du fil est de préférence de l'ordre de 95.

La finesse du fil selon la présente invention est avantageusement comprise entre 28 et 50, de préférence 45, en numérotation métrique..

La finesse du fil selon la présente invention est avantageusement comprise entre 28 et 50, de préférence 45, en numérotation métrique..

Avantageusement, la fibre acrylique est constituée par la fibre commercialisée sous le nom de "DRALON" (marque déposée).

Anvantageusement la chloro-fibre est constituée par la fibre commercialisée sous le nom de "RHOVYL".

Selon une variante, la chloro-fibre est constituée par la fibre commercialisée sous le nom de "THERMOVYL".

Il apparaît de façon surprenante que le pouvoir adiatthermique des articles réalisées avec de tels fils est d'environ 21 % en jersey, ce qui est une valeur élevée.

De même, la perméabilité à la vapeur d'eau apparaît comme importante, de l'ordre de 610 milligrammes par cm² et par 24 heures. Les vêtements et sous-vêtements réalisés avec les fils selon la présente invention permettent en conséquence une évacuation convenable de la sueur.

Il apparaît également que les produits réalisés à partir des fils selon la présente invention présentent une variation dimensionnelle faible lors du lavage en machine à une température de l'ordre de 40° C. A titre d'exemple, des échantillons réalisés avec des fils selon la présente invention présentent une variation de l'ordre de 1 % lors du premier lavage, d'environ 2 % lors du cinquième lavages et n'évoluent pratiquement plus au cours des cycles de lavages ultérieurs.

En outre, l'aspect des tricotés réalisés à l'aide des fils selon la présente invention est remarquable par son absence de feutrage.

Selon un mode de réalisation non limitatif, le fil selon la présente invention est composé comme suit :

- 40 % THERMOVYL écru ZC, 8 décitex, coupe 40 mm ;
- 40 % ACRYLIQUE DRALON (marque déposée) X 160 brillant, 0,6 décitex, coupe 32 mm ;
- 20 % ANGORA non-jarreaux.

Le fil est fabriqué par filature cardée classique, sa finesse est de 45 en numéro métrique, sa torsion de 637 tours.

Revendications

- 1 - Fil destiné en particulier à la fabrication de vêtements et de sous-vêtements, caractérisé en ce qu'il est constitué par un cardage de chlorofibres, de fibres acryliques et de fibres de laine angora.
- 2 - Fil selon la revendication 1, caractérisé en ce que la proportion de fibres acryliques est comprise entre 20 et 60 %, de préférence 40 %.
- 3 - Fil selon les revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la proportion de chlorofibres est comprise entre 20 et 60 %, de préférence 40 %.
- 4 - Fil selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la proportion de laine angora est comprise entre 10 et 30 %, de préférence 20 %.
- 5 - Fil selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le coefficient de torsion est d'environ 95.
- 6 - Fil selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la finesse est

comprise entre 28 et 50, de préférence 45 en numérotation métrique.

7 - Fil selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la fibre acrylique est constituée par une fibre commercialisée sous le nom de DRALON.

5

8 - Fil selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la chloro-fibre est constituée par la fibre commercialisée sous le nom de RHOVYL.

10

9 - Fil selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la chloro-fibre est constituée par la fibre commercialisée sous le nom de THERMOVYL.

10 - Fil selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la laine angora est du type non jarreux.

15

20

25

30

35

40

45

50

55



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 90 40 2589

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y	FR-A-2 279 866 (PATENTVERWERTUNGS-AG DER SPIN- NEREI AM UZNABERG) * page 6, lignes 1 - 11; revendication 1 * - - - -	1-4	D 02 G 3/04
Y	FR-A-1 583 445 (SOCIETE RHODIACETA) * page 1, colonne de gauche, lignes 31 - 36 ** page 2, colonne de droite, lignes 24 - 32 * - - - -	1-4	
A	FR-A-2 589 890 (WIRTZ) * le document en entier * - - - - -	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			D 02 G
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 07 janvier 91	Examineur RAYBOULD B.D.J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			